**Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières Canada–États‑Unis Téléconférence**

**28 avril 2021**

**Procès‑verbal de la réunion**

|  |
| --- |
| ***Participants*** |
| *Coprésidents* |
| **NOM** | **POSTE** |
| Mike Pentony | Administrateur régional, GARFO, NMFS, coprésident du Comité directeur |
| Doug Wentzell | Directeur régional, MPO, coprésident du Comité directeur |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOM** | **POSTE ET/OU ORGANISATION** |  |

 |
| *Participants canadiens :* |
| Robert Apro | Conseiller politique principal, Pêches et Océans Canada (MPO), Capitale nationale (observateur) |
| Ray Belliveau | Coprésident pour l’industrie, Comité consultatif du golfe du Maine (CCGM) |
| Alida Bundy | Chercheuse scientifique (présentatrice), Sciences, MPO |
| Kathryn Cooper‑MacDonald | Conseillère en ressources, Gestion des pêches, MPO |
| Jill Currie | Directrice régionale intérimaire, Politiques et économie, MPO |
| Alain D’Entremont | Coprésident pour l’industrie, Comité d’orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST) |
| Jennifer Ford | Directrice, Gestion des ressources et Délivrance des permis, MPO |
| Michelle Greenlaw | Cheffe de section, Poissons de fond, pélagiques et espèces secondaires, MPO |
| Terry Higgins | Conseiller politique, Politiques et économie, MPO, Comité d’intégration |
| Donald Humphrey | Écosystèmes aquatiques, MPO, coprésident du GT EP |
| Tara McIntyre | Sciences, MPO, coprésidente du Comité d’orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST) |
| Roger Stirling | Coprésident pour l’industrie, CCGM |
| Jamie Tam | Collègue invitée, Sciences, MPO (présentatrice) |
| Reide Thomas | Analyste politique, Politiques et économie, MPO, Comité d’intégration, |
| *Participants des États‑Unis :* |
| Peter Christopher | Analyste de politiques de surveillance, Sustainable Fisheries Division (SFD), Greater Atlantic Regional Fisheries Office (GARFO), National Marine Fisheries Service (NMFS) |
| Jamie Cournane | Analyste principale des pêches pour le poisson de fond, NEFMC |
| Elizabeth Etrie | Industrie, New England Fishery Management Council (NEFMC) |
| Marianne Ferguson | Analyste de politiques, GARFO *National Environmental Policy Act*(NEPA), GARFO, NMFS |
| Robert Gamble  | NMFS, Northeast Fisheries Science Center (NEFSC) |
| Jean Higgins | Coprésidente, Groupe de travail sur les espèces en péril, Protected Resource Division, GARFO, NMFS |
| Emily Keiley | Observatrice, analyste politique, SFD, GARFO, NMFS |
| Sean Lucey | Observateur, NMFS, NEFSC |
| Tom Nies | Directeur exécutif, NEFMC |
| John Pappalardo | Industrie, NEFMC |
| John Quinn | Coprésident, COGST, président du conseil, NEFMC |
| Eric Reid | NEFMC |
| Michael Simpkins | Chef, Resource Evaluation and Assessment Division (READ), NMFS, NEFSC |
| Spencer Talmage | Spécialiste de la gestion des pêches, SFD, GARFO, NMFS |
| Tara Trinko Lake | Coprésidente, CERT, READ, NMFS, NEFSC |

**Mot d’ouverture des coprésidents du Comité directeur**

M. Michael Pentony souhaite la bienvenue à M. Doug Wentzell et remercie la délégation canadienne d’avoir organisé cet appel. Il souligne que peu après son entrée en fonctions, le président Biden a promulgué plusieurs décrets visant à lutter contre la crise climatique, le climat et l’environnement étant des priorités de la nouvelle administration. À la mi‑avril 2021, le président Biden a nommé l’océanographe Richard Spinrad au poste d’administrateur de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA). M. Spinrad a occupé le poste de scientifique en chef de la NOAA pendant l’administration Obama et dirigé le bureau de la recherche océanique et atmosphérique de la NOAA de 2003 à 2010. M. Pentony annonce également que Monica Medina a été nommée secrétaire adjointe aux Océans et aux Affaires environnementales et scientifiques internationales, au département d’État. Enfin, en ce qui concerne les mises à jour du personnel de direction, M. Pentony souligne que le nouvel administrateur adjoint du NMFS n’a pas encore été nommé.

M. Pentony fait le point sur les impacts de la pandémie de COVID‑19. Le NMFS et le NEFMC continuent de travailler à distance. Les deux organisations réalisent d’importants progrès dans leur adaptation au monde virtuel afin de remplir leurs missions respectives. M. Pentony a déclaré qu’à la fin du mois de mars 2021, le NMFS a publié une règle finale provisoire pour continuer à accorder des dérogations aux observateurs de la pêche, à certaines formations et à d’autres exigences du programme, au cas par cas – poursuivant la réponse du NMFS à la pandémie de COVID‑19.

M. Pentony aborde ensuite la gestion des poissons de fond aux États‑Unis. Le travail se poursuit sur la publication de la réglementation 61, qui permettrait de mettre en œuvre les quotas de pêche pour l’année 2021, relativement aux stocks transfrontaliers convenus en septembre 2020. De plus, le 30 septembre 2020, le NEFMC a mis la dernière main à la modification no 23 visant à réviser le programme de surveillance des poissons de fond. L’entrée en vigueur est prévue le 1er mai 2022 et comprend des mesures comme un taux de couverture de surveillance par secteur de 100 % pour les sorties de pêche du poisson de fond et deux possibilités d’utiliser la surveillance électronique, en plus de la surveillance humaine en mer. M. Pentony fait remarquer qu’en ce qui a trait à la pêche du poisson de fond, la surveillance électronique sera opérationnelle dès le 1er mai 2021.

M. Pentony fait le point sur le financement. À la fin du mois de mars 2021, le secrétaire du Commerce a annoncé l’allocation de 255 millions de dollars supplémentaires dans le cadre du programme CARES (*Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act*). Sur la côte est, l’Atlantic States Marine Fisheries Commission examinera les plans de financement des États et traitera les paiements aux participants admissibles. Dans la région du nord‑est, le Massachusetts a reçu 23,6 millions de dollars, le Maine, 17,1 millions et le New Hampshire, 3 millions. En outre, l’administration Biden a proposé un budget de 6,9 milliards de dollars pour la NOAA. Il s’agirait du plus gros budget de l’histoire de l’organisme s’il était approuvé par le Congrès.

Enfin, M. Pentony fait le point sur les baleines noires de l’Atlantique Nord . Dix‑sept couples mère‑baleineau ont été observés dans les eaux américaines. Cependant, la collision avec un navire, la perte de l’un de ces baleineaux et les rapports de baleines empêtrées nous rappellent qu’il y a encore beaucoup à faire. Les efforts se poursuivent pour minimiser les risques, notamment en travaillant sur le processus de réduction des prises pour réduire les problèmes d’enchevêtrement lors des pêches au piège et au casier et en évaluant la règle relative à la réduction de la vitesse. M. Pentony termine en disant que Mme Jean Higgins présentera un bref résumé de ces efforts dans la section de l’ordre du jour consacrée aux espèces en péril.

M. Wentzell commence son intervention par une mise à jour sur la COVID‑19, en soulignant que la région des Maritimes a eu de la chance pendant la pandémie. Dans la plupart des régions, le nombre de cas de COVID‑19 a été inférieur à dix pendant les mois d’hiver. Toutefois, à partir de la mi‑avril, une forte augmentation du nombre de cas a incité la région des Maritimes du MPO à limiter de nouveau ses activités et à revenir aux services essentiels. La majorité du personnel travaille toujours à domicile à temps plein ou à temps partiel.

M. Wentzell fait ensuite le point sur les changements de personnel. À l’échelle régionale, M. Wentzell a été nommé directeur général de la région des Maritimes. Paul Gillis s’est joint à la région des Maritimes comme nouveau directeur général régional associé. M. Gillis revient dans les Maritimes après avoir travaillé à Ottawa comme directeur général des Affaires internationales et intergouvernementales et directeur général de la Politique stratégique. Enfin, Jennifer Ford a été nommée au poste de directrice de la Gestion des ressources et de la Délivrance des permis. À l’échelle nationale, M. Wentzell annonce que Lawrence Hanson a été nommé par le premier ministre au poste de sous‑ministre délégué du MPO.

En ce qui concerne la Stratégie de l’économie bleue du Canada, M. Wentzell indique qu’elle fait actuellement l’objet d’un processus de mobilisation à plusieurs volets. Le gouvernement du Canada demeure déterminé à élaborer une stratégie de l’économie bleue qui assurera la croissance durable des secteurs océaniques du Canada, la santé de nos océans et le soutien de la prospérité et de la résilience de nos collectivités régionales et côtières. La Stratégie s’appuiera sur les travaux actuels pour faire progresser les objectifs de protection et de conservation des océans, en reconnaissant que la croissance et la prospérité durables à long terme ne peuvent être atteintes que parallèlement à des engagements en faveur de la santé des océans. La Stratégie sera alimentée par les points de vue des Canadiens dans le cadre d’un processus de mobilisation à plusieurs volets qui a été lancé officiellement le 8 février 2021. Au moyen d’une série de tables rondes et d’une mobilisation en ligne, le gouvernement entendra directement les Canadiens qui représentent les secteurs de la pêche, de l’aquaculture, du tourisme, du transport maritime et d’autres industries, ainsi que les organisations environnementales, les communautés autochtones et côtières, les femmes, les jeunes, les universitaires, et autres.

M. Wentzell présente ensuite les points saillants du budget 2021 du gouvernement du Canada déposé le 19 avril 2021, lequel établit un équilibre entre la protection et les besoins de l’industrie de la pêche. L’un des cinq thèmes était l’action climatique et l’économie verte. Les éléments d’intérêt particulier pour la région des Maritimes du MPO comprennent 2,3 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir le Patrimoine naturel du Canada; environ un milliard de dollars sur cinq ans pour la conservation marine en continu; 10 millions de dollars l’an prochain au Fonds pour les engins fantômes afin de contribuer à réduire la quantité de plastique dans l’océan qui menace la vie marine; et 300 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour les infrastructures des ports pour petits bateaux.

Enfin, M. Wentzell indique que la première observation d’une baleine noire de l’Atlantique Nord cette année a eu lieu pendant la semaine du 28 avril 2021, dans le détroit de Cabot, par un observateur aérien canadien. Des protocoles de fermeture de la pêche au crabe des neiges ont été mis en œuvre par la suite dans les zones dynamiques de la région, et celles‑ci constituent un point d’intérêt permanent.

**Nouvelles du Comité d’évaluation des ressources transfrontalières (CERT) et du Comité d’orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)**

*Mises à jour intersession — Processus d’allocation des parts*

Le coprésident du COGST pour le Canada, M. Alain d’Entremont, remercie M. John Quinn, qui quitte son poste de coprésident du COGST pour les États‑Unis. Il présente ensuite la nouvelle coprésidente du CERT pour le Canada, Mme Tara McIntyre, et lui demande de faire le point sur le processus d’allocation des parts. Mme McIntyre indique que Paul Rago présidera la réunion du CERT qui aura lieu en juillet. En ce qui concerne l’allocation des parts, Mme McIntyre souligne que le fait que les États‑Unis n’aient pas effectué de relevés, au printemps et à l’automne 2020, aura une incidence sur les données de 2022. Lors de la réunion intersession du COGST, le CERT a donc suggéré des moyennes de deux ou de cinq ans comme possibilités de traiter les données manquantes pour le calcul des parts allouées. M. d’Entremont déclare qu’une moyenne de deux ans a été choisie pour déterminer l’allocation des parts pour l’année 2022.

*Mises à jour intersession – DLMTool pour la morue*

Mme McIntyre et M. d’Entremont font le point sur le Data‐Limited Method Toolkit (DLMTool) pour la morue. Mme McIntyre indique que les composantes scientifiques de l’outil DLMTool ont fait l’objet d’une révision par les pairs, effectuée par un examinateur canadien et un examinateur américain. Les produits finaux ont été perfectionnés par l’équipe scientifique sur la morue, en collaboration avec le sous‑groupe de travail sur la morue du COGST. Les versions finales de l’application ont ensuite été présentées au COGST, lors de la réunion intersession d’avril 2021. M. d’Entremont précise que le DLMTool constitue une approche provisoire utilisée pour permettre la gestion de l’espèce à l’avenir, et non un modèle. En définitive, aucune procédure de gestion ne peut résoudre tous les problèmes découlant d’une limitation des données. Deux procédures de gestion distinctes ont été sélectionnées et seront utilisées par le CERT pour générer une série d’avis concernant les prises. La première procédure de gestion consistait en une approche de prises constantes, fondée sur le quota de l’année terminale, et la deuxième, en une approche de prises constantes, fondée sur le quota de l’année terminale assortie d’une réduction de 20 % des prises. Les indicateurs disponibles pour la morue de l’est du banc de Georges seront également présentés lors de la réunion du CERT, en 2021.

*Le point sur les évaluations du CERT*

Mme Tara Trinko‑Lake donne aux participants des informations sur les prochaines évaluations du CERT. Une réunion virtuelle du CERT est prévue les 12 et 13 juillet 2021. La limande à queue jaune et la morue seront évaluées lors de cette réunion. Une troisième journée pourrait être ajoutée pour l’examen par le CERT de l’aiglefin de l’est du banc de Georges, selon le calendrier du volet de recherche et la nécessité de fournir un avis sur l’aiglefin pour 2022. Une approche empirique et la méthode Limiter seront appliquées à la limande à queue jaune en vue de l’élaboration d’un avis pluriannuel. M. d’Entremont ajoute que la méthode Limiter appliquée à la limande à queue jaune semble prometteuse et que le COGST a formé un sous‑groupe de travail pour appuyer le processus. L’outil DLMTool sera utilisé pour la préparation de l’avis sur la morue de l’est du banc de Georges.

En ce qui concerne les relevés, Mme Trinko‑Lake rappelle que les États‑Unis ont annulé celui de l’automne 2020, en raison de la pandémie de COVID‑19. Toutefois, le CERT ne prévoit aucun autre retard dû à la COVID‑19. Le relevé de l’hiver 2021 du MPO est terminé et celui du printemps 2021 est en cours aux États‑Unis.

*Volet de recherche sur l’aiglefin*

Mme Trinko‑Lake fait le point sur le volet recherche sur l’aiglefin. Outre une réunion d’engagement avec les intervenants, le GT sur l’aiglefin a tenu neuf réunions, chacune consistant en une à trois séances d’une demi‑journée. En ce qui concerne l’aiglefin du banc de Georges, le groupe de travail a réalisé les mandats suivants : considérations écosystémiques (mandat 1), examen des recommandations de recherche antérieures (mandat 7), processus de recrutement (mandat 9), croissance en fonction de la densité (mandat 10), données sur les prises (mandat 2), données sur les relevés (mandat 3), structure des stocks (mandat 12), et examen des exécutions préliminaires du modèle d’évaluation (mandat 4). Mme Trinko‑Lake souligne que les études disponibles sur la structure des stocks d’aiglefin du banc de Georges ne sont pas définitives. Des exécutions de modèles explorant d’autres configurations de structure des stocks devront être étudiées. À l’heure actuelle, le groupe de travail a retardé l’exécution d’autres modèles, jusqu’à ce qu’il puisse déterminer comment traiter plusieurs paramètres biologiques (c.‑à‑d. la relation longueur‑poids, le poids selon l’âge, la maturité, etc.). Le GT a environ trois mois de retard sur le calendrier, ce qui est inquiétant puisque la pêche canadienne ouvre le 1er janvier 2022. M. d’Entremont ajoute qu’en raison de ce retard, le Comité directeur devra peut‑être envisager un contrôle du total autorisé des captures (TAC) d’aiglefin pour l’année à venir afin de permettre l’achèvement des travaux prévus dans le volet de recherche. En outre, d’autres options pourraient devoir être explorées pour le TAC d’aiglefin de 2022; les résultats du volet recherche seront ensuite appliqués en 2023.

M. Tom Nies met en garde les participants contre les retards dans les volets de recherche. Si les résultats finaux du groupe de recherche sont retardés jusqu’en septembre 2021, il sera difficile pour le NEFMC d’appliquer les décisions finales avant le début de la saison de pêche, le 1er mai 2022. M. Nies demande également des éclaircissements au sujet de l’accent qui a été mis par le groupe de recherche sur la structure des stocks, puisqu’il n’avait pas compris que cet aspect était pris en compte dans le cadre du processus, ce qui a entraîné la plupart des retards. De plus, M. Nies se dit préoccupé par la possibilité d’un décalage entre les résultats des évaluations qui modifient la structure des stocks et les zones de gestion actuelles. Mme Trinko‑Lake précise que le groupe de travail sur le volet de recherche a été chargé de fournir un avis fondé sur les limites de gestion actuelles.

En ce qui concerne l’état d’avancement du volet de recherche sur l’aiglefin, M. d’Entremont fait remarquer que les résultats ne seront pas prêts à temps pour la prochaine saison de pêche des deux pays. De son côté, le CERT se concentre sur ce qui peut être fait pour gérer l’aiglefin pendant une année intermédiaire, mais un plan n’a pas encore été établi. On espère que le plan sera officialisé pour la réunion du CERT de juillet. Cela donnerait lieu à une réunion régulière du COGST portant sur les trois stocks (morue, limande à queue jaune et aiglefin), au lieu de traiter l’aiglefin séparément, comme cela avait été discuté en septembre 2020. Cette décision n’a pas encore été prise.

**Mise à jour sur la revue de la littérature sur la structure des stocks de hareng et sur leur reconstitution aux États‑Unis**

Mme Michelle Greenlaw fait le point sur la revue de la littérature en cours pour la structure des stocks de hareng. Le MPO a attribué un contrat pour l’examen de la littérature au cours du dernier exercice financier. Les collègues d’US Science ont également produit des références à inclure dans l’analyse documentaire. Une fois le contrat terminé, le MPO examinera les résultats, puis les transmettra aux États‑Unis pour examen, à la suite de quoi le résultat final devrait être publié dans une revue à comité de lecture. MmeGreenlaw souligne que les résultats obtenus jusqu’à présent indiquent que les stocks de la pêche à la bordigue ne sont pas entièrement d’origine américaine. Les résultats peuvent être présentés conjointement aux participants, si nécessaire.

M. Nies aborde ensuite le plan de reconstitution des stocks de hareng aux États‑Unis. Un tel plan doit être mis en œuvre en dix ans ou moins, lorsqu’on considère qu’un stock fait l’objet d’une surexploitation. Les États‑Unis élaborent actuellement des solutions de rechange pour le plan de reconstitution que le NEFMC examinera à l’automne 2021. M. Nies ajoute que deux solutions sont actuellement à l’étude : la règle actuelle de contrôle des quantités pêchées acceptables après étude biologique et la détermination d’une mortalité constante des prises pour une reconstitution sur sept ans. La deuxième option donne lieu à des niveaux de capture plus élevés au départ. M. Nies ajoute que le recrutement récent du hareng n’a pas été aussi élevé que les années précédentes et que le plan de reconstitution doit tenir compte de cette baisse. Selon le plan de reconstitution choisi, ces changements seront probablement mis en œuvre au cours du deuxième semestre de 2022.

**Processus de collaboration scientifique**

*Groupe de travail sur la mer régionale de l’Atlantique Nord‑Ouest (GTMRANO) du Conseil international pour l’exploration de la mer (CIEM)*

Mme Jamie Tam, des Sciences du MPO, donne un aperçu des travaux du groupe de travail sur la mer régionale de l’Atlantique Nord‑Ouest (GTMRANO) du Conseil international pour l’exploration de la mer (CIEM). Mme Tam est coprésidente GTMRANO‑CIEM pour le Canada, aux côtés du coprésident pour les États‑Unis, Sean Lucey, de la NOAA. Le CIEM est un groupe intergouvernemental de sciences de la mer, alors que le GTMRANO est un groupe d’experts. Ce dernier est en fonction depuis 2009 et se réunit une fois par an, en alternance entre les États‑Unis et le Canada. Depuis 2009, le GTMRANO a rassemblé plus de 50 participants possédant un large éventail d’expertise et provenant de 15 institutions nationales et internationales, dont le Northeast Fisheries Science Centre, les conseils régionaux de gestion des pêches, le MPO de la région des Maritimes et le Centre des pêches de l’Atlantique Nord‑Ouest. Mme Tam souligne que le GTMRANO est l’un des premiers groupes interdisciplinaires du CIEM. Cette approche permet de développer un soutien scientifique à la prise de décisions en matière de gestion et de produire des résultats scientifiques qui ont donné lieu à deux publications dans le *Journal des sciences de la mer* du CIEM, une dans le *Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques* et une autre dans *Frontiers in Marine Science*. Les mandats du groupe sont révisés tous les trois ans. Le GTMRANO organise et coordonne également des symposiums, des conférences et des ateliers scientifiques, et a produit avec succès une série de modèles conceptuels et d’écosystèmes aux États‑Unis et au Canada.

M. d’Entremont demande si des projets seront axés sur le banc de Georges ou le golfe du Maine et comment le COGST ou d’autres intervenants peuvent contribuer à ces projets éventuels. Mme Tam répond que la dernière publication du GTMRANO du CIEM souligne les projets en cours (modèles conceptuels) pour le banc de Georges et le golfe du Maine, et qu’il est possible d’y participer. M. Lucey ajoute que le NEFSC‑NOAA produit un rapport annuel sur l’état de l’écosystème du banc de Georges et du golfe du Maine pour le NEFMC. De plus, le GTMRANO envisage des projets de modélisation de plusieurs espèces pour la région du banc de Georges.

M. d’Entremont demande ensuite comment les résultats du GTMRANO parviennent à des organismes comme le COGST pour contribuer à la prise de décisions en matière de gestion, et comment ce processus peut fonctionner pour la morue, l’aiglefin et la limande à queue jaune en particulier. M. Lucey répond que des profils écologiques et socioéconomiques spécifiques aux stocks seront élaborés au cours des prochaines années en dehors du GTMRANO, mais qu’ils feront l’objet de discussions au sein du GTMRANO, et que certains de ces profils pourraient porter sur la morue, l’aiglefin et la limande à queue jaune. Il mentionne également que le CIEM publie des rapports chaque année et que des rapports plus importants sont publiés tous les trois ans lorsque les mandats sont abordés. M. Lucey et Mme Tam font également remarquer qu’une grande partie de ce à quoi M. d’Entremont fait référence, de même que les liens entre le GTMRANO et le CERT, passeront par le groupe de travail Canada–États‑Unis sur la science des écosystèmes (CAUSES).

*Groupe de travail Canada–États‑Unis sur la science des écosystèmes (CAUSES)*

Mme Alida Bundy, des Sciences du MPO, présente le groupe CAUSES et ses travaux, notamment son mandat, sa structure, ses objectifs et sa mission. Mme Bundy en est la coprésidente pour le Canada, aux côtés du coprésident pour les États‑Unis, M. Robert Gamble. Mme Bundy fait remarquer que ce groupe est beaucoup plus jeune que le GTMRANO – la première réunion a eu lieu en 2017. Sa mission est de mener des recherches sur les écosystèmes et les changements climatiques afin de favoriser l’offre de recommandations éclairées en matière de gestion des stocks partagés dans les écosystèmes marins de l’est des États‑Unis et du Canada, au moyen de la communication, de la discussion et du partage d’expertise et d’outils entre le MPO et le NEFSC. CAUSES a généré des produits de la recherche, comme des modèles conceptuels pour trois stocks transfrontaliers, soit la morue, l’aiglefin et la limande à queue jaune, et appuyé des recherches publiées sur l’effet des facteurs environnementaux et de la densité‑dépendance sur la croissance de l’aiglefin de l’est du banc de Georges. De plus, CAUSES compte actuellement plusieurs projets de recherche qui portent notamment sur le rôle du mur nord du Gulf Stream dans la rétention des larves au sein du banc de Georges et le succès du recrutement, lequel est dirigé par M. Gamble, et les tendances et facteurs de condition des espèces de poisson de fond du plateau continental du nord‑est des États‑Unis, que dirige Laurel Smith. Enfin, Mme Bundy fait état de plusieurs projets de recherche proposés, pour comprendre notamment les changements dans la distribution transfrontalière des ressources évaluées par le CERT dans l’espace et dans le temps au sein du banc de Georges, lequel sera dirigé par Yanjun Wang, Sean Lucey et coll.

M. Nies remercie Mme Bundy pour sa présentation et demande à M. John Pappalardo de parler brièvement des approches de gestion écosystémique des pêches, envisagées par le NEFMC dans la région de l’est du banc de Georges. M. Pappalardo, président de l’équipe de planification de la gestion écosystémique des pêches du NEFMC, déclare que celui‑ci a étudié ces approches relativement aux pêches actuelles dans la région du banc de Georges et aux espèces visées par le Comité directeur. À cet égard, le NEFMC s’est concentré jusqu’à présent sur l’exploration des relations trophiques entre les espèces et sur la façon dont elles s’adaptent au changement, ainsi que sur les buts et objectifs à multiples facettes de la gestion écosystémique des pêches. Le NEFMC a élaboré un exemple de plan de gestion écosystémique des pêches qui sera communiqué au public et aux parties intéressées qui pourront le commenter. Après la période de consultation du public, les commentaires reçus seront transmis au NEFMC et à ses comités. La contribution du public et des parties intéressées peut mener à un nouveau plan de gestion écosystémique des pêches ou simplement à l’adoption de nouvelles politiques dans le cadre des plans de gestion des pêches existants. Enfin, M. Pappalardo propose de discuter plus en détail de ce plan lors de la prochaine réunion du Comité directeur, si celui‑ci le souhaite.

M. d’Entremont demande comment les approches du NEFMC pourraient être intégrées au processus décisionnel, et si cela devrait se faire par l’intermédiaire du CERT ou du COGST. M. Pappalardo répond que la méthode d’intégration est une question qui a déjà été soulevée, mais que les possibilités n’ont pas encore été examinées.

M. Wentzell ouvre une discussion sur la façon dont l’information provenant des diverses tables peut être présentée au Comité directeur. Il a été suggéré que si les travaux pouvaient être intégrés à court terme (dans l’année ou les deux années à venir), l’information pourrait être présentée au COGST ou au CERT, qui pourraient ensuite effectuer une présentation opérationnelle au Comité directeur. Cela permettrait de s’assurer que les informations qui peuvent éventuellement influencer les décisions de gestion sont examinées et discutées au niveau approprié du comité. M. Simpkins et M. Nies soulignent qu’une grande partie du travail présenté à la réunion d’aujourd’hui vise un horizon beaucoup plus lointain et ne se limite pas à un ou deux ans, et que les États‑Unis devront également tenir compte du fait que la portée de leurs travaux peut devenir très importante, très rapidement.

Mme Bundy conclut cette partie de la réunion en faisant remarquer qu’une approche écosystémique englobe un large éventail de méthodes et de champs d’application, et comprend des éléments d’information complémentaires qui pourraient avoir une incidence sur la prise de décisions. Il serait utile d’intégrer les informations des États‑Unis sur la gestion écosystémique des pêches dans un contexte plus large.

**MESURE À PRENDRE : Présentation des États‑Unis sur le plan de gestion écosystémique des pêches du New England Fisheries Management Council, à envisager comme un futur point inscrit à l’ordre du jour.**

**MESURE À PRENDRE : Le comité d’intégration doit déterminer la meilleure méthode pour intégrer les informations produites par les tables sur la gestion écosystémique des pêches dans les futurs travaux du Comité directeur.**

**Espèces en péril (EP)**

*Mandat du groupe de travail sur les espèces en péril*

Mme Jean Higgins, coprésidente pour les États‑Unis du groupe de travail sur les espèces en péril (GTEP), informe les participants qu’une série de modifications ont été proposées au mandat du GTEP. Des changements substantiels ont en effet été apportés à la composition, à l’objectif et à l’environnement politique du GTEP depuis l’élaboration de son mandat et le plan de travail qui y est associé, en 2006. Une liste détaillée des changements proposés au mandat a été remise aux participants avant la réunion. Mme Higgins fait observer que les changements proposés au mandat visent à réaliser ce qui suit : supprimer les objectifs et les activités terminés depuis 2006; définir les rôles clés à l’appui de la planification et des mises à jour; décrire la logistique associée aux réunions annuelles; fournir plus de structure et d’occasions de simplifier les mises à jour (p. ex. une matrice pour fournir des mises à jour sur les espèces d’intérêt commun); établir un réseau et une liste de contacts au moyen de la définition des rôles essentiels dans la planification du GTEP et la coordination de la science et de la gestion; et améliorer la coordination dans les domaines où il peut y avoir des lacunes, en clarifiant la portée du GTEP. MmeHiggins souligne l’importance des changements proposés au mandat pour permettre l’échange d’information et la collaboration sur les espèces transfrontalières candidates et inscrites/protégées, et sur les questions connexes d’intérêt commun dans les eaux côtières de l’Atlantique Nord. M. Donald Humphrey, coprésident pour le Canada du GTEP, demande aux coprésidents du Comité directeur d’approuver les changements proposés au mandat. M. Wentzell indique qu’ils examineront et approuveront les changements à l’extérieur de la réunion.

*Nouvelles du groupe de travail sur les espèces en péril*

Mme Higgins présente les mises à jour des États‑Unis sur les espèces en péril. La *Marine Mammal Protection Act* (MMPA, la loi relative à la protection des mammifères marins) interdit la prise de mammifères marins, mais prévoit une exception pour les prises accidentelles dans les pêcheries commerciales. Une équipe chargée de la réduction des prises doit toutefois être convoquée si la mortalité et les blessures graves dépassent le seuil du prélèvement biologique potentiel (PBP) fixé dans l’avis biologique sur les pêches. Une mise à jour du Plan de réduction des prises de grandes baleines de l’Atlantique est en cours d’élaboration sous la direction de l’équipe responsable de ce dossier. Une réduction des risques de 60 % est nécessaire dans les pêcheries de homard et de crabe au piège et au casier de la région nord‑est, principalement en raison de l’état actuel de la population de baleines noires de l’Atlantique Nord. Une proposition de règlement a été publiée le 31 décembre 2020, les commentaires relatifs au règlement ont été reçus jusqu’au 1er mars 2021, et un règlement final est prévu pour l’été 2021. Celui‑ci introduirait des mesures telles que la modification du marquage et des configurations d’engins, l’augmentation du nombre et de la superficie des lignes de marquage, et la modification des zones saisonnières restreintes existantes pour limiter les orins de bouée (mais permettre la pêche sans cordages), entre autres. Mme Higgins fait ensuite le point sur l’ébauche d’avis biologique sur les pêches par lots, publié initialement le 15 janvier 2021 sous forme de projet. L’élaboration de cet avis était nécessaire pour remplir les obligations prévues à l’article 7 de l’*Endangered Species Act* (ESA, la loi sur les espèces en voie de disparition). Selon les déterminations préliminaires, les mesures proposées ne sont pas susceptibles de mettre en péril les espèces répertoriées ou de détruire ou de modifier de façon négative tout habitat essentiel. Mme Higgins indique que l’avis biologique définitif sera émis d’ici le 31 mai 2021 et qu’il exposera un cadre de conservation.

Mme Higgins aborde ensuite l’évaluation de la règle relative à la vitesse des bateaux pour protéger les baleines noires. L’évaluation a révélé une diminution des décès, mais une augmentation des blessures graves et légères subies par les baleines noires de l’Atlantique Nord. La conformité s’est améliorée au fil du temps dans les zones de gestion saisonnière, mais la collaboration reste faible dans les zones isolées, de même que dans les zones de conformité volontaire. En outre, les coûts économiques sont de 28,3 à 39,4 millions de dollars par an. L’évaluation a donné lieu à une série de recommandations, notamment la modification des zones de gestion saisonnière, l’amélioration de l’application de la loi et de la sensibilisation, la prise en compte du risque de collision avec les petits navires, et la modification ou la suppression des zones de réduction volontaire de la vitesse. Les commentaires du public seront également pris en compte. Enfin, MmeHiggins mentionne quelques mises à jour moins importantes de l’ESA. Après avoir reçu une demande de la part de Defenders of Wildlife, le NMFS entamera un examen du statut du requin‑taupe bleu afin de déterminer si son inscription est justifiée. En outre, l’examen quinquennal du statut du saumon de l’Atlantique a été effectué et n’a donné lieu à aucune recommandation de modification du statut d’espèce en voie de disparition.

M. Humphrey fait le point sur les espèces en péril au Canada. En ce qui concerne les mises à jour des listes établies en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, des scénarios de gestion pour le requin‑taupe bleu et la lompe sont en cours et des consultations publiques sont prévues pour l’automne ou l’hiver 2021‑2022. Il pourrait y avoir des possibilités de collaboration entre le Canada et les États‑Unis concernant le requin‑taupe bleu, étant donné le calendrier des deux processus. De plus, les réévaluations du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) sont prévues en avril 2021, en ce qui concerne le requin blanc et la pholade tronquée de l’Atlantique, et en novembre 2021, pour le marsouin commun. M. Humphrey présente également des mises à jour sur la baleine noire de l’Atlantique Nord. Le plan d’action final concernant la baleine noire de l’Atlantique Nord a reçu l’approbation ministérielle et a été affiché dans le Registre public des espèces en péril le 5 mars 2021. On a amorcé le travail sur un deuxième rapport quinquennal concernant la baleine noire de l’Atlantique Nord. Enfin, des options potentielles sont en cours d’évaluation pour rétablir le réseau de rétablissement de la baleine noire de l’Atlantique Nord. En ce qui concerne les tortues luths, le programme de rétablissement de 2007 est en cours de modification afin d’inclure l’habitat essentiel et d’autres mises à jour. La mise en œuvre du programme de rétablissement se poursuit avec des relevés et des échantillonnages en mer au large de la Nouvelle‑Écosse prévus à l’été 2021. Un rapport provisoire pour la période de 2013 à 2019 devrait être affiché dans le Registre public des espèces en péril en 2021‑2022. De plus, la stratégie de rétablissement des tortues caouannes a été affichée dans Registre public des espèces en péril en décembre 2020. Le plan d’action et la planification de la mise en œuvre sont toujours en cours d’élaboration. Pour le requin blanc, le programme de rétablissement, les plans d’action et de mise en œuvre sont prévus pour 2021‑2022.

M. Humphrey présente ensuite des mises à jour sur le financement des espèces en péril au Canada. Le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril est un programme quadriennal visant à ralentir le déclin des espèces aquatiques en péril grâce à un financement ciblé des activités de rétablissement. Le financement total accordé par ce Fonds à la région des Maritimes est de 8,7 millions de dollars de 2019‑2020 à 2022‑2023. De plus, le Programme d’intendance de l’habitat (PIH) est un programme de financement continu visant à soutenir la conservation et le rétablissement des espèces aquatiques en péril et de leurs habitats. Le financement accordé à la région des Maritimes par le PIH est de 750 000 $ en 2020‑2021 et de 775 000 $ en 2021‑2022.

*Mesures de gestion de la baleine noire de l’Atlantique Nord (mises à jour du Canada et des États‑Unis)*

Mme Jennifer Ford parle des mesures de gestion des pêches relatives à la protection de la baleine noire de l’Atlantique Nord au Canada. Le pays continue de mettre en œuvre des mesures de gestion des pêches, notamment le protocole de fermeture des zones dynamiques. Mme Ford annonce un changement au protocole de fermeture pour 2021 : dans la zone dynamique du golfe du Saint‑Laurent, si une baleine noire de l’Atlantique Nord est détectée à nouveau lors des jours 9 à 15 d’une période de fermeture, chaque quadrilatère correspondant sera fermé de façon saisonnière jusqu’au 15 novembre 2021. Mme Ford rappelle que la date limite pour la mise en œuvre des modifications aux engins fixes non surveillés et aux casiers a été reportée au 1er janvier 2023, en raison de la pandémie de COVID‑19. Enfin, elle signale que le programme du MPO portant sur les engins fantômes sera élargi en 2022. Le Programme de contributions pour soutenir des solutions durables en matière de pêche et la récupération des engins de pêche (ou Fonds pour les engins fantômes) vise à : 1) récupérer ou éliminer les engins de pêche fantômes; 2) investir dans des technologies innovantes en matière d’engins; 3) encourager le leadership et la sensibilisation à l’échelle internationale.

**Mesure à prendre : Les coprésidents du Comité directeur doivent approuver les modifications proposées par le groupe de travail sur les espèces en péril à l’extérieur de la réunion.**

**Mot de la fin**

MM. Wentzell et Pentony remercient tous les participants pour le travail préparatoire qu’ils ont effectué, assurant ainsi l’efficacité de la réunion du Comité directeur. M. Pentony poursuit en reconnaissant l’importance des efforts de collaboration concernant la baleine noire de l’Atlantique Nord, avant de clore la réunion.

La prochaine réunion est prévue le 14 octobre 2021.